

MARDI 19 FEVRIER : PRESENTATION DE L'ETUDE :
« FEMMES ET PRECARITE »

CONFERENCE DE PRESSE A 12 H

3,7 millions de travailleurs pauvres en France, dont 70% de femmes. Face à ce constat et la question de société qu'il pose, le bureau du Conseil économique, social et environnemental a saisi sa délégation aux droits des femmes et à l'égalité d'une étude sur les femmes et la précarité. Ses rapporteurs sont Éveline Duhamel et Henri Joyeux. Cette étude, intitulée « Femmes et précarité », sera présentée à la presse le 19 février 2013 à 12h au CESE.

Pour les rapporteurs de l'étude, « *avec 57% de femmes allocataires du RSA dont 31% à la tête d'une famille monoparentale, des temps partiels féminisés à 82%, la question de la précarité pour les femmes doit être au cœur de nos préoccupations. D'autant que les risques de précarité affectent plus durablement le parcours des femmes et qu'ils se répercutent aussi sur leurs enfants, avec le danger de les inscrire dans un processus de transmission et de reproduction d'un état précaire.* ». Après un bilan des causes de précarité pour les femmes, la délégation du CESE ouvre des pistes d'actions pour lutter contre ces situations.

Prévenir la précarité

Pour les rapporteurs, « *lutter contre l'illettrisme et vérifier l'acquisition des savoirs de base dès la maternelle sont deux moyens essentiels pour éviter la pauvreté durable et être en capacité de progresser* ». De même, la promotion de la mixité dans l'orientation et la formation initiale est également un bon vecteur pour réduire la surreprésentation des femmes dans l'emploi précaire. Il importe de soutenir les actions de communication des secteurs professionnels peu féminisés et d'y développer l'alternance. « *C'est indispensable pour ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes filles et lever leurs réticences vis-à-vis de certains secteurs porteurs d'emplois* » poursuivent les rapporteurs. Ils soulignent que c'est autant les œillères des filles que des garçons qu'il faut enlever : valorisation de « métiers d'hommes » que les femmes peuvent investir et incitation des garçons à s'orienter vers des secteurs féminisés aux débouchés nombreux (paramédical, travail social...)

Ouvrir des perspectives dans les situations à risque

La délégation du CESE juge indispensable d'améliorer la qualité et les conditions d'exercice du travail à temps partiel. « *En premier lieu, nous pensons que l'accord conclu début janvier 2013 portant sur l'introduction d'un minimum hebdomadaire de 24h, la majoration des heures complémentaires dès la première heure et la priorité donnée à la négociation de branche va dans le bon sens* » précisent les rapporteurs. Ils souhaitent aussi que les bonnes pratiques soient recensées sur le site internet dédié à l'égalité professionnelle ouvert début 2013 par le ministère des droits des femmes.

« *Nous devons également tenir compte de l'impact des situations précaires sur les retraites des femmes, alors que 57% des allocataires du minimum vieillesse sont des femmes et que les femmes, en 2008, percevaient une pension de droit direct presque deux fois plus faible que celle des hommes* ». En ce sens, la délégation du CESE suggère de prévoir la capitalisation des cotisations versées lorsqu'au cours d'une année l'activité a été inférieure au seuil de validation des droits ainsi que de se référer à la moyenne des 100 meilleurs trimestres plutôt qu'à celle des 25 meilleures années pour déterminer le montant de la pension.

Agir sur les inégalités qui ont un impact sur la santé des femmes

« *Les femmes en situation précaire ont besoin de relais pour accéder aux droits qui leur sont ouverts : association de quartier, unités gynécologiques spécifiques mobiles, etc. Pour éviter les ruptures de droits, des ajustements devraient intervenir pour adapter, sans délai, l'attribution des prestations sociales aux évolutions des situations de leurs bénéficiaires* » ajoutent les rapporteurs. La délégation du CESE demande également un renforcement de la lutte contre les atteintes à la santé au travail, avec l'organisation d'un suivi spécifique dans les secteurs à risque à prédominance féminine et le développement des partenariats entre services de santé au travail et centres d'examens de santé de l'assurance maladie, afin d'éviter aux salariées les plus vulnérables de cumuler emplois précaires et exclusion du bénéfice des actions de prévention. « *Cela est d'autant plus important que les femmes représentent 58% des personnes atteintes de troubles musculo-squelettiques, avec un risque d'exposition de 22% supérieur à celui des hommes* » précisent les rapporteurs.

Accompagner et soutenir les mères isolées

Pour accompagner et soutenir les mères isolées, l'étude met l'accent sur un renforcement de l'accompagnement social et professionnel pour un retour à l'emploi, avec une coopération des services sociaux, des CAF, des collectivités locales et des acteurs de l'emploi. Elle cible aussi une mobilisation de moyens adaptés pour faciliter l'accueil des enfants ; le développement des dispositifs d'aide à la parentalité ; l'amélioration de l'information et de l'accès aux droits et la clarification des règles pour le recouvrement de pensions alimentaires avec la création d'une Agence nationale chargée du recouvrement des pensions alimentaires et, dans un souci d'équité, le versement d'une allocation de soutien familial(ASF) différentielle à toutes les mères isolées. « *Ces 5 mesures sont indissociables les unes des autres et doivent être menées conjointement* » précisent les rapporteurs.

Enfin, pour la délégation du CESE, le ministère des Droits des femmes doit recenser, diffuser et soutenir toutes les actions conduites, tant par les CCAS que par le réseau des Centres d'information sur les droits des femmes ou les associations, en particulier dans les zones urbaines sensibles, pour lutter contre l'isolement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des femmes en situation de précarité.

Contacts presse :

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com